

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations  
art. 9-1 et 10*

*Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*

**Ce formulaire a été produit suite à la saisie d'une demande de subvention via le Compte Association sous le n° 22-010844**  
**Ce document ne constitue pas un justificatif de transmission de votre demande au service instructeur.**

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel: Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

**Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :**

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projet(s) / action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

**À envoyer à l'une ou plusieurs des autorités administratives suivantes :** (coordonnées sur <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

**État - Ministère**

Délégation régionale - Nouvelle Aquitaine (DRAJES)

- **Nom du dispositif/sous-dispositif :** Fonds de développement de la vie associative / Financement global-nouveau(x) projet(s) innovant(s)

- **Nom et code de la subvention :** FDVA 2 - Fonctionnement et actions innovantes (673)

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination: ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - Eclaireuses Eclaireurs de France Nouvelle-Aquitaine

Sigle de l'association : ECLAIREUSE ET ECLAIREURS DE FRANCE Site web: [www.eedf.fr](http://www.eedf.fr)

1.2 Numéro Siret : 77567559800475

1.3 Numéro RNA ou, à défaut, n° du récépissé en préfecture : W932002229

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social:  
12 place Georges Pompidou

Code postal: 93160

Commune: Noisy-le-Grand

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

50  
RUE  
GIACOMO MATTEOTI  
Code postal: 33100

Commune: BORDEAUX

1.6 Représentant-e. légal-e. (personne désignée par les statuts)

Nom: BARBEY

Prénom: Olivier

Fonction: Délégué général

Téléphone: 0680135517

Courriel: [olivier.barbey@eedf.fr](mailto:olivier.barbey@eedf.fr)

1.7 Personne chargée de la présente demande (si différente de ci-dessus)

Nom: DASSONVILLE

Prénom: Tanguy

Fonction: Autres

Téléphone: 05 56 86 41 57

Courriel: [aquitaine@eedf.asso.fr](mailto:aquitaine@eedf.asso.fr)

## 2. Relations avec l'administration

**L'association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?** oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par :	en date du :
Tourisme	Atout France	2018-05-03
Tourisme	ministère	2015-04-14
Education nationale	ministère	2018-03-13
Jeunesse et Education Populaire (JEP)	ministère	2003-10-01

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?** oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel: 1925-08-06

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?** oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

L'association est-elle affiliée à une union, fédération ou réseau ?

ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE

JEUNESSE AU PLEIN AIR

CONSEIL NATIONAL DES LOISIRS ET DU TOURISME ADAPTES (CNLTA)

SCOUTISME FRANCAIS - FEDERATION DES ASSOCIATIONS FRANCAISES DE SCOUTISME ET DE GUIDISME

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales :

oui  non

Si oui lesquelles ?

**Nombre de licenciés de sexe : - féminin :**

**- masculin :**

## 4. Moyens humains

Nombre de bénévoles :	228
Nombre de volontaires :	0
Nombre total de salariés :	5
dont nombre d'emplois aidés :	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :	75
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :	0
Nombre d'adhérents :	852

## 5. Budget de l'association

Voir le document « BUDGET PREVISIONNEL EEDF NA 2022.pdf »

Projet n° 1

## 6. Projet – Objet de la demande

**Type de projet:** Financement global

**Exercice (début):** 2022

**Intitulé :** Fonctionnement d'une permanence

**Objectifs :** - Développer le scoutisme laïque et le faire reconnaître

- Accompagner et soutenir les structure locales

- Accompagner les projets

- Développer les partenariats

- Innover dans la proposition pédagogique

**Description :** La structure de base du mouvement est le groupe local. Implanté dans un quartier, une ville ou un village, il regroupe des enfants, des jeunes et des adultes bénévoles. Nos permanences ont une fonction ressource pour les groupes locaux. Elles sont là pour répondre aux besoins des groupes que ce soit pour des questions administratives, pédagogiques, de formation, de gestion d'équipe, entre autres.

Nous assurons un soutien aux groupes dans les tâches administratives et financières : déclaration d'accueil de mineurs, aide CAF et JPA (jeunesse au plein air), comptabilité, assurance, gestions des adhésions, montage et exécution de nouveaux projets, entre autres. Nous accompagnons les groupes dans la mise en place de leurs projets de camps. En fonction des opportunités sur le territoire, nous accompagnons les volontés de création de nouveaux groupes locaux, nous amenons une aide dans la méthodologie de création, dans la formation des nouveaux bénévoles, dans le recrutement des bénévoles et dans la gestion administrative et financière. Au-delà de la formation, nous avons une démarche active dans la proposition de nouveaux projet ou dans l'innovation de nouvel outil pédagogique. Nous continuons à développer notre partenariat avec les acteurs sociaux des territoires, toujours dans la perspective d'élargir le public que nous touchons et de permettre à tout le monde de vivre nos activités. Par ailleurs, nous travaillons également au développement du scoutisme pour les personnes en situation handicap et de vulnérabilité.

Nous représentons aussi l'association dans différentes instances: le CRAJEP, la JPA, le Conseil Régional, les Conseils départementaux, les Directions Régionales et départementales jeunesse, sport et cohésion sociale. L'ensemble de ces actions se diffusent sur l'ensemble de la région, une quinzaine de groupes locaux et un centre de plein air le Moulin de Lavaure, maillent le territoire.

**Type du projet :** Financement global

**Bénéficiaires :**

- Statut: Pas de statut ciblé

- Tranche d'âge: Toutes tranches d'âge

- Genre: Mixte

- Nombre: 550

- Commentaire:

**Territoires :** Région Nouvelle Aquitaine

**Moyens matériels et humains :** Une permanence, des salles et des bureaux mis à disposition, matériel pédagogique, matériel pour les séjours camps, entre autres.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	4	0

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié	1	0
dont en CDI	1	0
dont en CDD	0	0
dont emplois aidés	0	0
Volontaires (service civique...)	0	0

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui  non

**Date ou période de réalisation :** du (le) 01/01/2022 au 31/12/2022

**Évaluation:** Indicateurs qualitatifs :

- nombre d'adhérents
- création de nouvelles structures
- nombre de projets

Indicateurs qualitatifs :

- diversité des publics
  - diffusion des nouveaux outils pédagogiques
  - développement du partenariat
- s objet

**indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus:**

rang	indicateur	prévu
------	------------	-------

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2022 ou exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022		
Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressourcess directes	
<b>60 - Achats</b>	15 410	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	25 285
Achats matières et fournitures	15 410	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	0
Autres fournitures	0	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	20 000
		État :	
		Direction régionale - Nouvelle Aquitaine (DRDJSCS)	5 000
<b>61 - Services extérieurs</b>	10 363		
Locations	9 063		
Entretien et réparation	0		
Assurance	500	Conseil-s régional(aux) :	
		Nouvelle Aquitaine	15 000
Documentation	800		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	8 390	Conseil-s départemental(aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0		
Publicité, publication	200		
Déplacements, missions	7 190	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	1 000		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	80		
Impôts et taxes sur rémunération	0		
Autres impôts et taxes	80	Organismes sociaux :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	68 438	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2022 ou exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022		
Charges	Montant	Produits	Montant
Rémunération des personnels	57 354	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	11 084	Aides privées	
Autres charges de personnel	0	Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	1 925	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	53 927
		756 - Cotisations	53 927
		758 - Dons manuels - Mécénats	0
<b>66 - Charges financières</b>	0	<b>76 - Produits financiers</b>	0
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	0	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	0	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	0
<b>69 - Impôts sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés</b>	0	<b>79 - Transfert de charges</b>	5 394
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	0		0
<b>Frais financiers</b>	0		0
<b>Autres</b>	0		0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	104 606	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	104 606
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>	0	<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	0
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0
860 - Secours en nature	0	870 - Bénévolat	0

<b>Projet n° 1</b>	<b>6. Budget du projet</b>		
	<b>Année 2022 ou exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>		
<b>Charges</b>	<b>Montant</b>	<b>Produits</b>	<b>Montant</b>
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services	0	871 – Prestations en nature	0
862 – Prestations	0		
864 – Personnel bénévole	0	875 – Dons en nature	0
<b>TOTAL</b>	0	<b>TOTAL</b>	0
<b>La subvention sollicitée de 5 000 €, objet de la présente demande, représente 4.0% du total des produits du projet.</b>			

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

**Je soussigné(e)** (nom et prénom) Monsieur BARBEY Olivier  
représentant(e) légal(e) de l'association ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE -  
Eclaireuses Eclaireurs de France Nouvelle-Aquitaine

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-) lui permettant d'engager celle-ci.*

**déclare :**

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
  - inférieur ou égal à 500 000 €
  - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de :  
5 000 € au titre de l'année ou exercice 2022
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait, le 02/02/2022 à Toulouse